



CABANE DE JAMAN - SECURITE

Chers Amis, Chers Visiteurs,

La Commission vous souhaite la bienvenue à sa Cabane de Jaman. Depuis 1927, année de sa construction, aucun incident grave n'y a jamais été déploré

Vous séjournez à la Cabane sous votre propre responsabilité et nous devons attirer votre attention sur différents points liés à **la sécurité**.

En cas de besoin, vous devez réagir **juste** et **rapidement**.

1) A votre arrivée, prenez 10 minutes pour faire le tour des locaux et repérer les points suivants :

- a) Sorties de secours
- b) Moyens d'extinction
- c) Equipement de sauvetage

Au rez-de-chaussée

Sorties par : La porte d'entrée
 Les fenêtres
 La porte du bûcher (à déverrouiller à l'arrivée)

Extinction : 1 extincteur] Face au fourneau
 1 seau pompe]

Au 1^{er} étage

Sortie par: La fenêtre côté amont (ouvrir les volets à l'arrivée)

Extinction: 1 extincteur] En paroi
 1 seau pompe]
 Couvertures

Au 2^{ème} étage

Sortie par : La porte en façade côté amont (depuis fin juin 2015)

Extinction : 1 extincteur

Couvertures

2) Combien êtes-vous ?

3) Passez la consigne

- Pas d'allumette
- Pas de briquet
- Pas de cigarette, bougie ou autre dans les dortoirs

4) Lisez les notices d'utilisation des moyens d'extinction

5) En cas de sinistre :

Essayez de vous partager les tâches

- a) Evacuation totale immédiate, emporter le minimum nécessaire
- b) Si possible, contrôle des locaux, reste-il une personne ?
- c) Regroupez-vous sur la place à l'extérieur et comptez-vous !
- d) Dans le meilleur délai, faites usage des moyens d'extinction, et dans le même temps avertir les pompiers au 118. Pas de témérité.

6) L'écurie du chalet d'alpage situé sur le chemin ramenant au col peut servir de refuge temporaire.